

# L'essentiel en bref

La charge de travail de la Cour des affaires pénales est stable par rapport à l'année précédente mais a augmenté légèrement une nouvelle fois par rapport à la moyenne des cinq années précédentes; le nombre d'affaires liquidées a augmenté et celui des affaires pendantes à la fin de l'année diminué, toujours par rapport à l'année précédente.

S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre les maxima des années passées.

Le tribunal a participé à l'examen du système judiciaire suisse mené par le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO). Le rapport final sera probablement publié durant le premier semestre 2017.

Dans le domaine de la sécurité, les services ont eu à relever des défis particuliers au cours de l'année écoulée.



## TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

<b>1. Partie générale</b>	<b>34</b>
Composition du tribunal	34
Organisation du tribunal	36
Marche des affaires	37
Suggestions au législateur	38
Coordination de la jurisprudence	38
Administration du tribunal	38
Collaboration	39
Divers	39
<b>2. Statistiques</b>	<b>40</b>



## **RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des  
Etats,

Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'organisation des  
autorités pénales de la Confédération (loi sur l'organisation des autorités  
pénales, LOAP; RS 173.71), nous vous soumettons notre rapport de gestion  
pour l'année 2016.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée et  
pour les moyens mis à notre disposition dans l'accomplissement de nos  
tâches. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et  
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assu-  
rance de notre haute considération.

Au nom du Tribunal pénal fédéral

Le président: Daniel Kipfer Fasciati  
La secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi

Bellinzona, le 24 janvier 2017

# 1. PARTIE GÉNÉRALE

## Composition du tribunal

### Organes de direction

#### Présidence

Président: Daniel Kipfer Fasciati  
 Vice-président: Tito Ponti

#### Commission administrative

Président: Daniel Kipfer Fasciati  
 Vice-président: Tito Ponti  
 Membres: Sylvia Frei  
 Stephan Blättler  
 Giuseppe Muschietti

#### Cour plénière

Membres: Peter Popp  
 Walter Wüthrich  
 Andreas J. Keller  
 Emanuel Hochstrasser  
 Sylvia Frei  
 Daniel Kipfer Fasciati  
 Tito Ponti  
 Miriam Forni  
 Giorgio Bomio-Giovanascini  
 Roy Garré  
 Cornelia Cova  
 Jean-Luc Bacher  
 Patrick Robert-Nicoud  
 Stephan Blättler  
 Giuseppe Muschietti  
 Nathalie Zufferey Franciulli  
 Joséphine Contu Albrizio  
 David Glassey  
 Martin Stupf (dès le 1<sup>er</sup> octobre 2016)

La répartition linguistique s'établit ainsi: onze juges (8,8 postes à plein temps) exercent leurs tâches en langue allemande, six (5,4 postes) en langue française et deux (1,6 postes) en langue italienne.

### Secrétariat général

Secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi  
 Secr. général. suppl.: vacant

### Cours

#### Cour des affaires pénales

Président: Giuseppe Muschietti  
 Membres: Peter Popp  
 Walter Wüthrich  
 Emanuel Hochstrasser (double affectation)  
 Sylvia Frei  
 Daniel Kipfer Fasciati  
 Miriam Forni  
 Jean-Luc Bacher  
 Nathalie Zufferey Franciulli  
 Joséphine Contu Albrizio  
 David Glassey  
 Martin Stupf

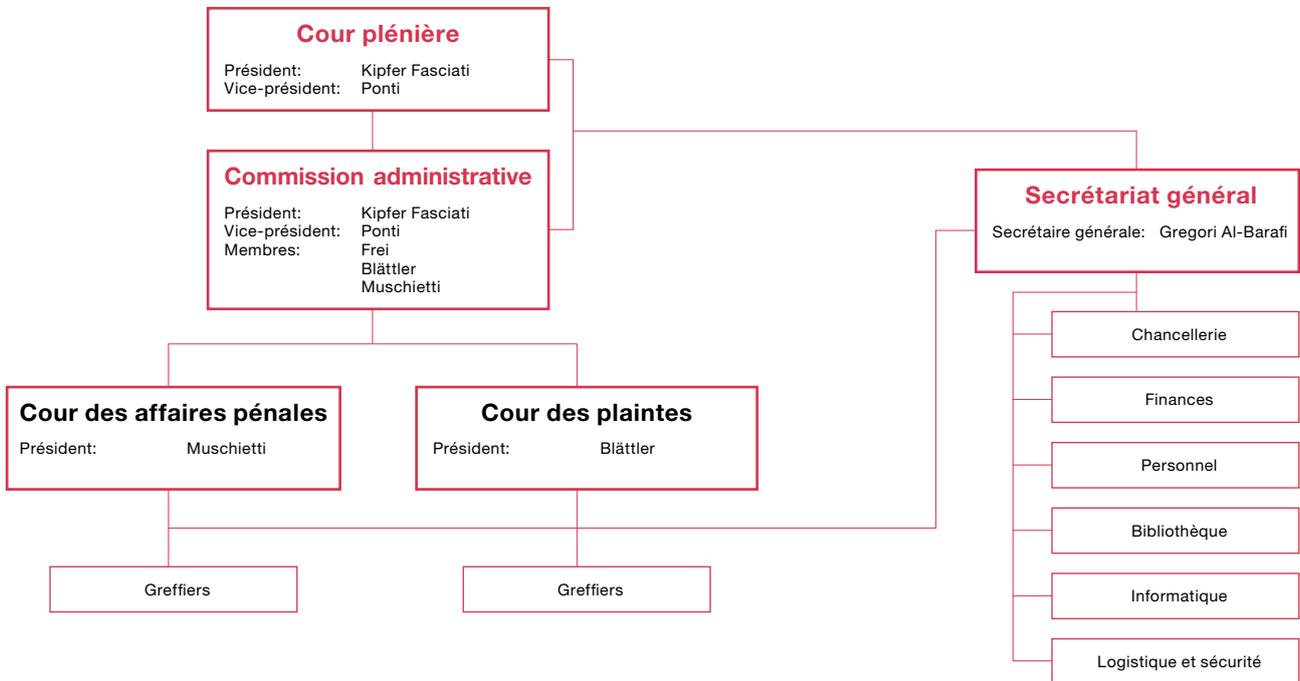
#### Cour des plaintes

Président: Stephan Blättler  
 Membres: Andreas J. Keller  
 Emanuel Hochstrasser (double affectation)  
 Tito Ponti  
 Giorgio Bomio-Giovanascini  
 Roy Garré  
 Cornelia Cova  
 Patrick Robert-Nicoud

Eu égard au départ à la retraite, fin 2016, des juges Peter Popp et Walter Wüthrich, l'Assemblée fédérale a procédé le 15 juin 2016 à l'élection des juges ordinaires Stefan Heimgartner et Martin Stupf ainsi que des nouveaux juges suppléants Andrea Blum et Bertrand Perrin.

Le juge Martin Stupf est entré en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2016, le juge Stefan Heimgartner le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Organisation du tribunal



Deux juges ont pris leur retraite au 31 décembre 2016. 19 juges siégeaient au Tribunal à la fin de l'année, soit un de plus que l'effectif normal (volume d'occupation: 15,8 postes à plein temps). En effet, sur demande du

tribunal, le juge Martin Stupf est entré en fonction de manière anticipée.

Le nombre de greffiers est passé à 22 (volume d'occupation: 19,9 postes contre 18,5 l'année précédente).

## Marche des affaires

La charge de travail de la Cour des affaires pénales est stable par rapport à l'année précédente mais a augmenté légèrement une nouvelle fois par rapport à la moyenne des cinq années précédentes; le nombre d'affaires liquidées a augmenté et celui des affaires pendantes à la fin de l'année diminué, toujours par rapport à l'année précédente. S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre les maxima des années passées. L'évaluation des statistiques relatives à la charge de travail et aux affaires liquidées est plus complexe qu'à la Cour des affaires pénales, raison pour laquelle il est renvoyé au paragraphe détaillé ci-dessous. Il convient simplement de remarquer ici que l'évolution défavorable du quotient de liquidation 3 est due principalement à des causes techniques; à l'heure actuelle, il apparaît que ce quotient pourra être notablement amélioré à nouveau en 2017.

### Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie à cinq reprises (2015: 6 réunions). Elle n'a pas traité d'affaire digne d'être mentionnée ici.

### Commission administrative

La commission administrative s'est réunie à huit reprises (2015: 8) pour traiter des affaires courantes de l'administration judiciaire. En particulier, la question de la sécurité a été abordée à plusieurs reprises.

### Cour des affaires pénales (tribunal pénal de première instance de la Confédération)

Le nombre des affaires entrées, 58 (année précédente: 60), est le deuxième plus élevé des cinq dernières années et excède ainsi la moyenne sur trois ans (52). Durant l'année, 57 prononcés finaux (année précédente: 50) ont été motivés, notifiés et liquidés; leur nombre est ainsi plus élevé que la moyenne sur trois ans, qui s'élève à 48. Fin 2016, 39 affaires (année précédente: 38) sont pendantes: 30 d'entre elles (année précédente: 35), concernant 51 personnes (année précédente: 54), n'ont pas encore fait l'objet d'un prononcé. Neuf affaires ont été jugées mais pas encore motivées. La durée moyenne entre la litispendance et le prononcé est de 5,2 mois, celle entre la litispendance et l'expédition des considérants écrits de 6,3 mois. Seuls quelques cas n'ont pu être motivés dans le délai légal de trois mois. Les affaires pendantes ont engendré 26 procédures annexes dont la décision incom-

bait pour 13 d'entre elles au collège des juges (année précédente: 16); elles ont toutes été liquidées. La comparaison sur cinq ans montre une augmentation continue et à long terme des affaires entrées et liquidées. Depuis l'entrée en vigueur du CPP, le Ministère public de la Confédération fait usage de l'ordonnance pénale (24 oppositions; année précédente: 17) et de l'accusation selon la procédure simplifiée (3 entrées; année précédente: 4). Les règles de compétence en vigueur ont augmenté notablement le nombre de procédures conduites par le juge unique (42 entrées; année précédente: 38). Dans le nombre d'affaires liquidées figurent quatre cas où l'acte d'accusation a été renvoyé au Ministère public (année précédente: 4).

### Cour des plaintes

Durant l'année du rapport, trois particularités méritent d'être relevées: (1) les ressources disponibles en langue allemande ont été notablement réduites du fait de congés-maladie de longue durée parmi les greffiers. (2) Au milieu de l'année sont entrés 154 recours partiellement identiques contre une seule et même ordonnance de non-entrée en matière rendue par le Ministère public de la Confédération. Les procédures ont été traitées en langue allemande et ont été liquidées dans la même année (ci-après «volume exceptionnel»). (3) Le nombre de cas d'entraide judiciaire internationale en matière pénale entrés durant le dernier trimestre 2016 a été supérieur à la moyenne en allemand comme en français, plus encore dans cette dernière langue. Concrètement, tandis que 72 cas d'entraide sont entrés en langue française entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2016, 74 sont entrés durant les trois derniers mois de l'année, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2016.

Sans tenir compte du «volume exceptionnel», le nombre de cas entrés en 2016 a de nouveau atteint un niveau très élevé avec 689 cas (environ 16% de plus), après la diminution de l'année précédente. En appréciant de manière réaliste ledit «volume exceptionnel», la masse d'affaires entrées s'élève à plus de 700; par ailleurs, l'appréciation réaliste du «volume exceptionnel» concerne avant tout les juristes; en revanche, la chancellerie a subi pratiquement une augmentation nominale dudit volume. En langue allemande, même sans tenir compte du «volume exceptionnel», les entrées en langue allemande ont atteint un nouveau sommet par rapport aux cinq années précédentes. En langue française, le nombre d'entrées est resté à un niveau élevé surtout du fait de l'évolution lors du dernier trimestre. En langue italienne, les entrées

ont légèrement diminué pour s'établir au niveau moyen inférieur. Dans les trois langues, les affaires liquidées ont augmenté de manière nominale du fait du «volume exceptionnel»; néanmoins, le nombre d'affaires liquidées a diminué par rapport à l'année précédente. A cet égard, il convient d'opérer les distinctions suivantes: en langue allemande, sans le «volume exceptionnel» et malgré les problèmes susmentionnés, le nombre d'affaires liquidées n'est que légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Ce résultat n'a pu être atteint que par le soutien de la Cour des affaires pénales et le recours à des greffiers d'une autre langue maternelle. Vu le volume de travail important et les congés-maladie, il n'a pas été possible de maintenir un rapport équilibré entre les nombres d'affaires entrées et liquidées et de réduire le nombre trop élevé d'affaires pendantes. La solution ne réside que dans l'engagement provisoire de greffiers, mesure qui a été entreprise. En langue française, le nombre d'affaires entrées et, en conséquence, liquidées a été relativement bas jusqu'à mi-octobre. En revanche, seul un petit nombre de cas entrés à la fin de l'année a pu être liquidé, les autres étant encore en phase d'échange d'écritures. Aussi, en français également, le nombre d'affaires liquidées est moins élevé que celui des affaires entrées. Le rapport entre les affaires entrées et liquidées à la fin de l'année (Q3) est de 96,3% dans le domaine de la procédure pénale. Dans le domaine de l'entraide, il est de 73,8% à la fin de l'année compte tenu de la répartition atypique des entrées – il s'élevait encore à 94,4% fin septembre. A condition que les entrées reviennent à leur niveau normal, la situation devrait se résoudre l'année prochaine. Le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année s'élève à 255 (142 l'année précédente) et le pourcentage d'affaires liquidées en moins de six mois à 85%. Fin 2016, 13 cas sont pendants depuis plus de six mois (8 l'année précédente).

## Suggestions au législateur

Des exemples récents ont montré que la pratique du Parlement relative à la levée de l'immunité des magistrats n'est pas coordonnée avec le nouveau Code de procédure pénale. Elle conduit à l'abrogation de fait de l'institution de l'immunité, qui a pour but de protéger les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Le tribunal suggère que le Parlement se penche de manière approfondie sur la question et, si nécessaire, légifère en la matière.

## Coordination de la jurisprudence

Durant l'année du présent rapport, aucune question ne s'est posée qui aurait nécessité de coordonner la jurisprudence des deux cours.

## Administration du tribunal

### Personnel

Fin 2015, en plus des juges, 48 personnes occupant 41,6 postes à plein temps étaient employées par le tribunal. Durant l'année du présent rapport, trois personnes (deux greffiers et l'assistante de direction) ont quitté le tribunal tandis que trois collaborateurs (deux greffiers et une secrétaire) ont débuté leur activité. Les stagiaires, engagés pour une période limitée de six mois, ne sont pas inclus dans les fluctuations de personnel. Fin 2016, l'effectif du Tribunal comptait, en plus des juges, 48 collaborateurs occupant 42,3 postes à plein temps.

### Finances

Le bilan du Tribunal pénal fédéral présente en 2016 des dépenses d'un montant de 14 518 062 francs et des recettes d'un montant de 832 294 francs, dont il résulte un excédent de charges de 13 685 768 francs. Les recettes issues de frais de justice ont représenté 726 460 francs et sont de 25,5% inférieures à celles de l'année précédente. Les recettes de la Confédération issues des frais de procédure et des émoluments judiciaires prononcés par la Cour des affaires pénales ainsi que des confiscations et des créances compensatrices sont portées dans les livres du Ministère public de la Confédération en tant qu'autorité d'exécution; elles ne figurent donc pas dans les comptes du Tribunal pénal fédéral.

Les charges de personnel (rétribution du personnel et cotisations de l'employeur) s'élevaient en 2016 à 11 116 560 francs et ont ainsi augmenté de 0,9% par rapport à 2015. Le crédit correspondant a été utilisé à 97,1%. Les dépenses liées aux procédures pénales se sont élevées à 504 201 francs (84% du budget) et comprennent 212 000 francs versés à la Police cantonale tessinoise en vertu de l'accord entré en vigueur en 2014. Les dépenses liées à l'informatique se sont élevées à 431 073 francs, soit 58 207 francs ou 15,6% de plus que l'année précédente, ce essentiellement en raison de l'introduction anticipée de la téléphonie VOIP (36 060 francs). Des informations complémentaires relatives aux finances figurent

dans le document à l'appui du bilan 2016 établi par le Département fédéral des finances (DFF).

prestations standard de la part de l'Office fédéral de l'informatique.

### **Exploitation, logistique et sécurité**

Ce service a, en collaboration avec la Police cantonale tessinoise et le Service fédéral de sécurité, organisé et coordonné les mesures nécessaires autour de certains procès à haut risque. Le tribunal a défini les compétences et les responsabilités dans le domaine de la sécurité.

### **Collaboration**

Les contacts entre la commission administrative du Tribunal pénal fédéral et le Tribunal fédéral comme autorité de surveillance, particulièrement dans le cadre des séances de surveillance, ont été comme toujours positifs. Il en va de même des contacts et de la coordination sur des sujets techniques à l'échelon du secrétariat général et des services. Des échanges de vues sur des questions avant tout techniques ont été menés avec des délégations du Ministère public de la Confédération (en particulier en matière d'informatique) et de la section entraide judiciaire de l'Office fédéral de la justice.

### **Divers**

En juillet, durant deux semaines, le Contrôle fédéral des finances a procédé à l'audit des outils informatiques de gestion des dossiers et des tâches administratives. Le Contrôle des finances a relevé la bonne organisation de l'administration et son travail efficace, rapide et sans défaut. Le rapport correspondant sera publié au printemps 2017 et recommandera au tribunal de se doter d'un règlement sur l'informatique.

Le tribunal a participé à l'examen du système judiciaire suisse mené par le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO). Le rapport final sera probablement publié durant le premier semestre 2017.

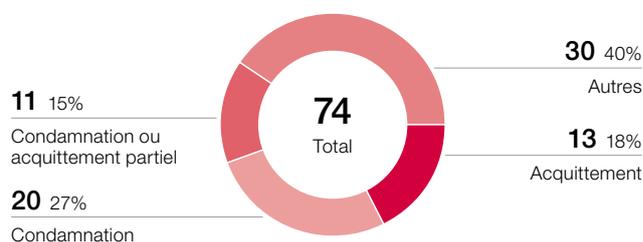
Le tribunal a accueilli, au mois de novembre, un congrès consacré à la Cybercriminalité et organisé de concert avec la Ville de Bellinzone, la Haute Ecole tessinoise (SUPSI), la Police cantonale et la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI).

Les réseaux de téléphonie fixe et mobile ont fait l'objet de diverses adaptations au cours de l'année. Le tribunal dispose désormais, dans ces deux domaines, des

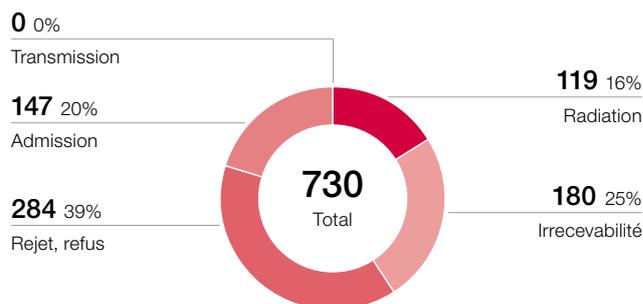
## 2. STATISTIQUES

### 2.1 Nombre et nature des affaires

Affaires de la Cour des affaires pénales	Affaires						Issue du procès (selon accusé)			
	Introduites en 2015	Liquidées en 2015	Reportées de 2015	Introduites en 2016	Liquidées en 2016	Reportées à 2017	Acquittement	Condamnation	Condamnation, acquittement partiel	Autres
Poursuites pénales	47	38	31	50	47	34	11	18	11	23
Disjonctions	1	–	2	–	1	1	–	–	–	1
Demandes de révision, etc.	1	1	1	–	1	–	–	–	–	1
Décisions ultérieures	10	10	2	4	5	1	–	–	–	5
Renvois par la Cour des plaintes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral	1	1	2	4	3	3	2	2	–	–
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>30</b>

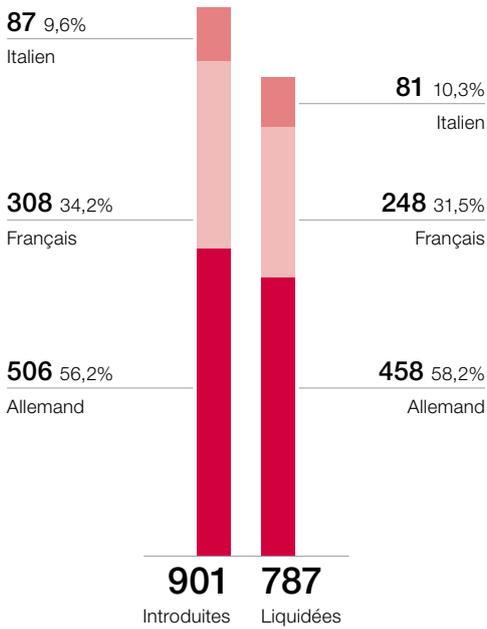


Affaires de la Cour des plaintes		Affaires						Issue du procès					
		Introduites en 2015	Liquidées en 2015	Reportées de 2015	Introduites en 2016	Liquidées en 2016	Reportées à 2017	Radiation	Irrecevabilité	Rejet, refus	Admission	Renvoi	Transmission
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	231	247	66	473	457	82	83	128	122	124	–	–
	Demandes de révision, etc.	2	2	–	5	5	–	–	4	1	–	–	–
	Décisions sur renvoi du TF	1	7	–	2	–	2	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>		<b>234</b>	<b>256</b>	<b>66</b>	<b>480</b>	<b>462</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>132</b>	<b>123</b>	<b>124</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	321	350	72	344	246	170	31	46	147	22	–	–
	Détention en vue d'extradition	28	28	2	16	18	–	5	1	12	–	–	–
	Demandes de révision, etc.	5	5	–	1	1	–	–	1	–	–	–	–
	Décisions sur renvoi du TF	2	–	2	–	2	–	–	–	1	1	–	–
<b>Total</b>		<b>356</b>	<b>383</b>	<b>76</b>	<b>361</b>	<b>267</b>	<b>170</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>160</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	2	–	2	1	1	–	–	1	–	–	–
<b>Total</b>		<b>590</b>	<b>641</b>	<b>142</b>	<b>843</b>	<b>730</b>	<b>255</b>	<b>119</b>	<b>180</b>	<b>284</b>	<b>147</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

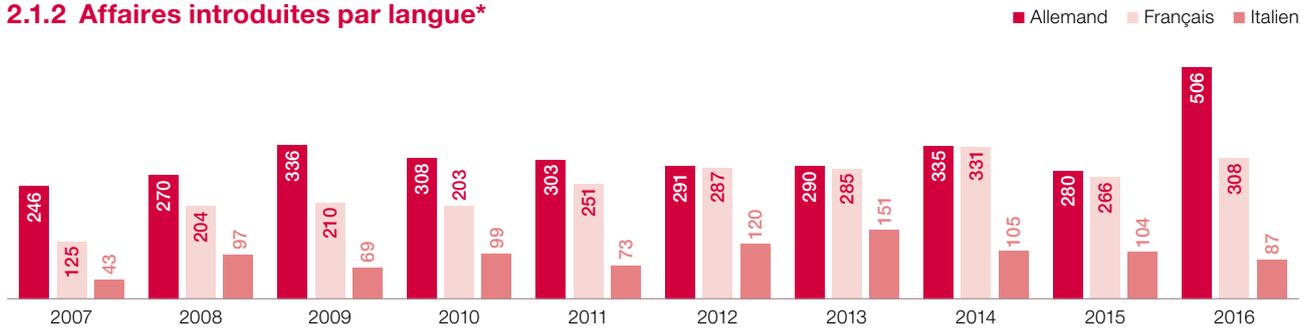


<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>650</b>	<b>691</b>	<b>180</b>	<b>901</b>	<b>787</b>	<b>294</b>							
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--	--	--	--	--	--	--

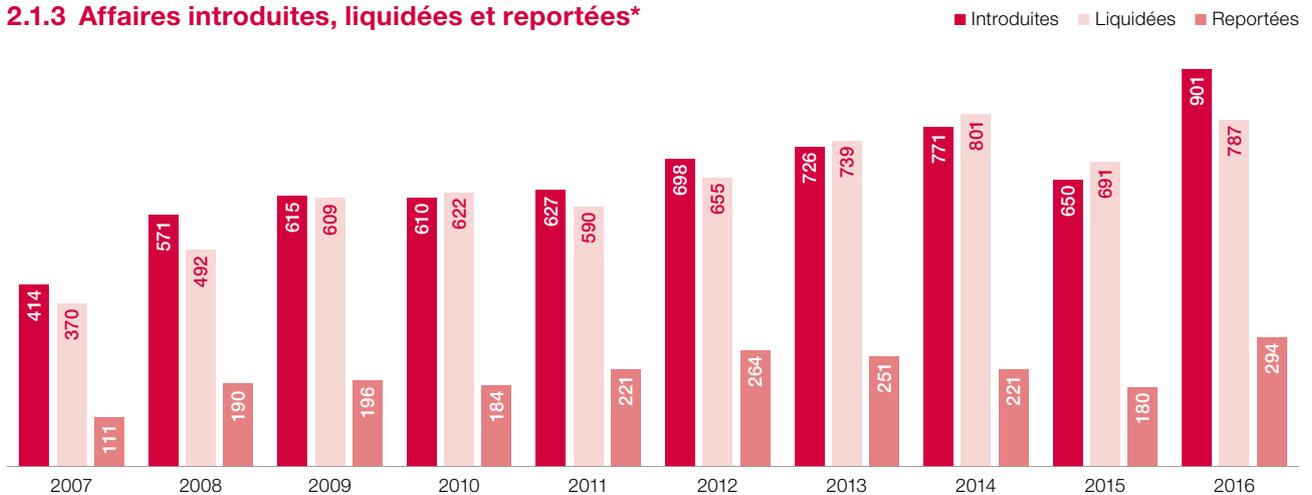
### 2.1.1 Affaires par langue en 2016



### 2.1.2 Affaires introduites par langue\*



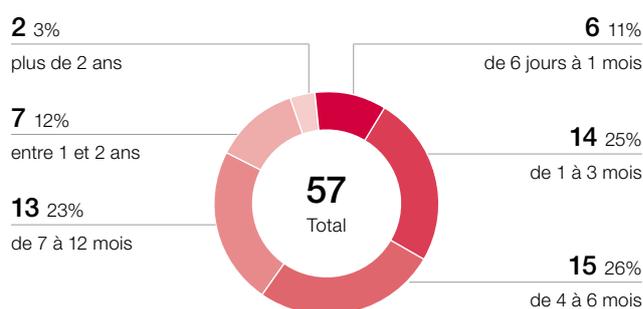
### 2.1.3 Affaires introduites, liquidées et reportées\*



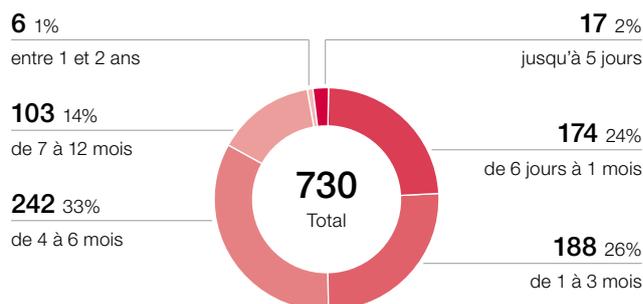
\* Contrôles téléphoniques et investigations secrètes exclues

## 2.2 Durée des affaires

		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2016
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
Poursuites pénales		–	6	11	12	11	6	1	47
Disjonctions		–	–	–	–	1	–	–	1
Demandes de révision, etc.		–	–	–	–	–	1	–	1
Décisions ultérieures		–	–	3	2	–	–	–	5
Renvois par la Cour des plaintes		–	–	–	–	–	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral		–	–	–	1	1	–	1	3
<b>Total</b>		–	6	14	15	13	7	2	57



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2016
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>									
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	12	136	100	139	64	6	–	457
	Demandes de révision, etc.	–	2	3	–	–	–	–	5
	Décisions sur renvoi du TF	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>		12	138	103	139	64	6	–	462
<b>Entraide judiciaire internationale</b>									
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	2	25	80	100	39	–	–	246
	Détention en vue d'extradition	3	10	4	1	–	–	–	18
	Demandes de révision, etc.	–	1	–	–	–	–	–	1
	Décisions sur renvoi du TF	–	–	1	1	–	–	–	2
<b>Total</b>		5	36	85	102	39	–	–	267
<b>Droit public</b>									
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	–	–	1	–	–	–	1
<b>Total</b>		17	174	188	242	103	6	–	730



<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		17	180	202	257	116	13	2	787
----------------------	--	----	-----	-----	-----	-----	----	---	-----

## 2.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

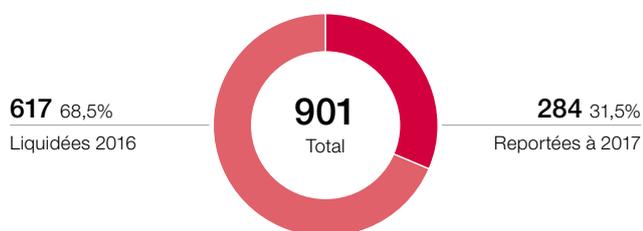
	Liquidées Durée moyenne en jours			Liquidées Durée maximale en jours		Affaires repor- tées	
	pour la décision pour la confection de la décision écrite		pour le procès	pour la décision pour la confection de la décision écrite		Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>							
Poursuites pénales	158	34	<b>192</b>	786	222	285	768
Disjonctions	315	–	<b>315</b>	315	–	2196	2196 <sup>1</sup>
Demandes de révision, etc.	415	4	<b>419</b>	415	4	–	–
Décisions ultérieures	73	–	<b>73</b>	120	1	10	10
Renvois par la Cour des plaintes	–	–	–	–	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral	417	–	<b>417</b>	841	–	304	352
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>							
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes		<b>95</b>	393		85	312
	Demandes de révision, etc.		<b>45</b>	81		–	–
	Décisions sur renvoi du TF		–	–		124	124
Entraide judiciaire internationale	Plaintes		<b>107</b>	264		64	248
	Détenion en vue d'extradition		<b>24</b>	103		–	–
	Demandes de révision, etc.		<b>5</b>	5		–	–
	Décisions sur renvoi du TF		<b>118</b>	165		–	–
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel		<b>124</b>	124		184	184

<sup>1</sup> Procédure d'entraide internationale en cours.

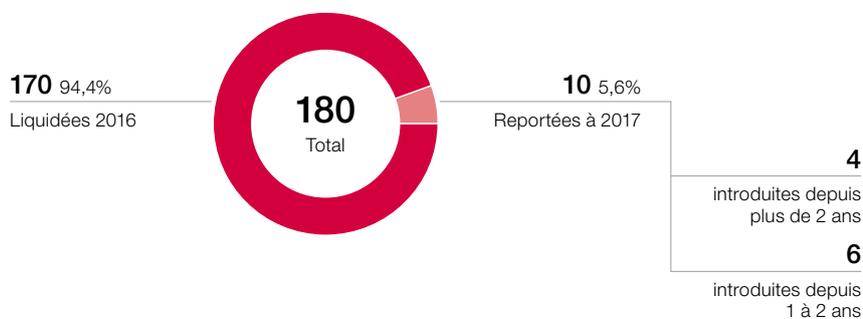
## 2.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)					Liquidation des affaires reportées (Q2)					Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)		
	Introduites en 2016	dont liquidées en 2016		dont reportées à 2017		Reportées de 2015	dont liquidées en 2016		dont reportées à 2017		Introduites en 2016	Liquidées en 2016	
Cour des affaires pénales	58	29	50,0%	29	50,0%	38	28	73,7%	10	26,3%	58	57	98,3%
Cour des plaintes Procédure pénale	480	396	82,5%	84	17,5%	66	66	100,0%	-	0,0%	480	462	96,3%
Cour des plaintes Entraide judiciaire internationale	363	192	52,9%	171	47,1%	76	76	100,0%	-	0,0%	363	268	73,8%
<b>TOTAL</b>	<b>901</b>	<b>617</b>	<b>68,5%</b>	<b>284</b>	<b>31,5%</b>	<b>180</b>	<b>170</b>	<b>94,4%</b>	<b>10</b>	<b>5,6%</b>	<b>901</b>	<b>787</b>	<b>87,3%</b>

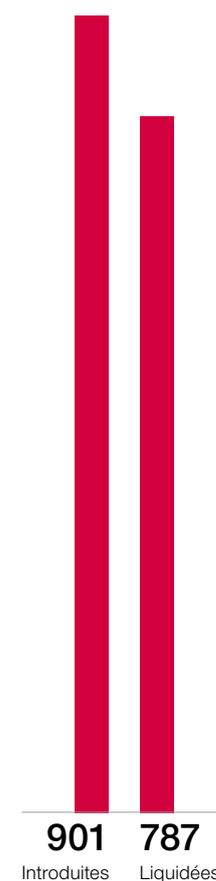
### 2.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



### 2.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

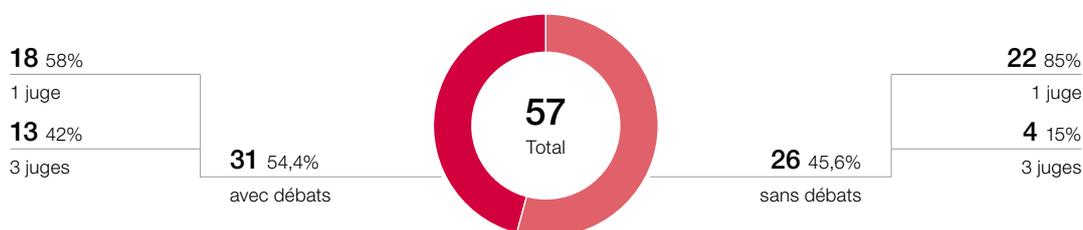


### 2.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)

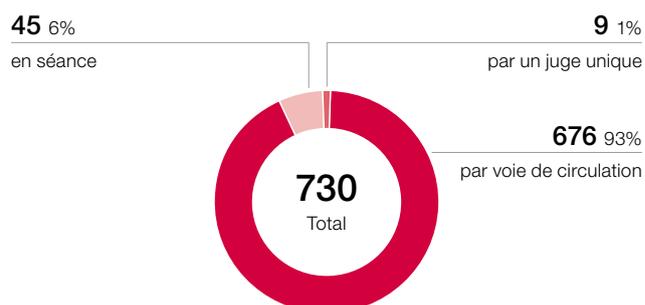


## 2.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>				
Poursuites pénales	18	13	15	1
Disjonctions	-	-	1	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	1
Décisions ultérieures	-	-	3	2
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	-	-	3	-
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>4</b>



		par un juge unique	3 juges/par voie de circulation	3 juges/en séance
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>				
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	9	409	39
	Demandes de révision, etc.	-	5	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	-	-
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>414</b>	<b>39</b>
<b>Entraide judiciaire internationale</b>				
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	-	241	5
	Détention en vue d'extradition	-	17	1
	Demandes de révision, etc.	-	1	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	2	-
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>261</b>	<b>6</b>
<b>Droit public</b>				
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	1	-
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>676</b>	<b>45</b>



## 2.5 Répartitions des affaires entre les cours (comparaison sur 5 ans)

	Introduites					Liquidées				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Cour des affaires pénales</b>										
Poursuites pénales	30	30	40	47	50	32	37	29	38	47
Disjonctions	1	2	–	1	–	1	1	1	–	1
Demandes de révision, etc.	2	–	1	1	–	2	–	–	1	1
Décisions ultérieures	10	5	7	10	4	9	6	5	10	5
Renvois par la Cour des plaintes	–	2	–	–	–	–	1	1	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral	5	4	7	1	4	5	5	7	1	3
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>57</b>
<b>Cour des plaintes – Procédure pénale</b>										
Plaintes et autres demandes	310	289	345	231	473	278	303	359	247	457
Demandes de révision, etc.	–	1	–	2	5	–	1	–	2	5
Décisions sur renvoi du TF	6	8	8	1	2	2	12	2	7	–
<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>298</b>	<b>353</b>	<b>234</b>	<b>480</b>	<b>280</b>	<b>316</b>	<b>361</b>	<b>256</b>	<b>462</b>
<b>Cour des plaintes – Entraide judiciaire internationale</b>										
Plaintes	307	374	338	321	344	304	354	375	350	246
Détention en vue d'extradition	19	11	22	28	16	17	12	21	28	18
Demandes de révision, etc.	4	–	1	5	1	2	2	1	5	1
Décisions sur renvoi du TF	4	–	–	2	–	–	4	–	–	2
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	–	2	–	2	3	1	–	2	1
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>385</b>	<b>363</b>	<b>356</b>	<b>363</b>	<b>326</b>	<b>373</b>	<b>397</b>	<b>385</b>	<b>268</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>698</b>	<b>726</b>	<b>771</b>	<b>650</b>	<b>901</b>	<b>655</b>	<b>739</b>	<b>801</b>	<b>691</b>	<b>787</b>

## 2.6 Affaires liquidées selon les matières

	Poursuites pénales	Disjonctions	Décisions ultérieures	Renvoi par la Cour des plaintes	Plaintes et autres demandes	Demandes de révision, etc.	Renvoi par le Tribunal fédéral	Total
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>								
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP	31			-		-	1	32
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP	11			-		1	1	13
Organisation criminelle (art. 260 <sup>er</sup> CP)	2			-		1	-	3
Financement du terrorisme (art. 260 <sup>quinquies</sup> CP)	-			-		-	-	-
Blanchiment d'argent (art. 305 <sup>bis</sup> CP)	-			-		-	1	1
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 <sup>er</sup> CP)	2			-		-	-	2
Corruption (art. 322 <sup>ter-octies</sup> CP)	3			-		-	-	3
Criminalité économique	4			-		-	-	4
Affaires pénales administratives	5			-		-	1	6
		1	5					
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>-</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>57</b>
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>								
Plaintes					365	5	-	370
Fixation de for					39	-	-	39
Affaires de détention					6	-	-	6
Demande d'indemnisation					-	-	-	-
Levée de scellés					11	-	-	11
Droit pénal administratif					36	-	-	36
Entraide judiciaire internationale					264	1	2	267
Extradition					50	-	1	51
Détention en vue d'extradition					18	-	-	18
Transfèrement					2	-	-	2
Autres actes d'entraide					187	1	1	189
Délégation de la poursuite					1	-	-	1
Exécution des décisions					-	-	-	-
Autre (EIMP)					6	-	-	6
Rapports de service de droit public (rec. TAF)					1			1
<b>Total affaires des Cours des plaintes</b>					<b>722</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>730</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>722</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>787</b>

## TABLEAU COMPARATIF

### des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
<b>Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)</b>				
Nombre de juges	38	15,8	64,90	3,45
Nombre de greffiers	132	19,9	184,50	0,9
Autres collaborateurs	146,6	22,4	111,00	1,3
<b>Volume des affaires</b>				
Stock au début de l'année	2 816	180	5 147	26
Nombre d'affaires introduites	7 743	901	8 102	27
Nombre d'affaires liquidées	7 811	787	7 517	24
Stock à la fin de l'année	2 748	294	5 732	29
Durée moyenne de procédure (jours)	140	199 <sup>1</sup> /97 <sup>2</sup>	212	518 <sup>3</sup> /88 <sup>4</sup>
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	25	4	391	1
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2016	66%	69%	53%	33%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2016	95%	94%	62%	58%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	101%	87%	93%	89%
<b>Finances</b>				
<b>Compte des résultats</b>				
<b>Revenus</b>	13 603 237	832 294	4 070 434	934 182 <sup>5</sup>
<b>Charges</b>	91 959 761	14 518 062	76 214 424	16 386 689
Charges de personnel	77 736 713	11 179 339	65 241 360	13 517 770
Charges de biens et services et charges d'exploitation	13 956 669	3 207 647	10 782 355	2 793 19
Attribution à des provisions	–	97 000	146 300	7 600
Amortissement du patrimoine administratif	266 379	34 076	44 410	–
<b>Compte des investissements</b>				
<b>Recettes</b>	–	–	–	–
<b>Dépenses</b>	782 118	–	–	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	782 118	–	–	–
<b>Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses</b>	14,67%	5,73%	5,34%	57,01% <sup>5</sup>
<b>Particularités</b>				
Assistance judiciaire	810 671	29 726	558 766	–
Charges de biens et services liées à l'informatique	1 944 741	431 073	2 883 475	150 204
Location de locaux	6 724 380	1 885 420	4 070 023	66 657

<sup>1</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

<sup>2</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

<sup>3</sup> Durée moyenne des procédures ordinaires

<sup>4</sup> Durée moyenne des procédures sommaires

<sup>5</sup> Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 704507)